Nations Unies S/2014/333



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2103 (2013), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de lui rendre périodiquement compte, soit tous les 180 jours, de la mise en œuvre dudit mandat, le présent rapport est consacré exclusivement à la mise en œuvre du mandat du Bureau depuis mon rapport du 19 novembre 2013 (S/2013/681). Je rends compte dans mon rapport du 12 mai 2014 sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2014/332) des principaux faits nouveaux intéressant la situation politique, la sécurité, les droits de l'homme et la situation socioéconomique et humanitaire du pays.

II. Exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Aider à créer les conditions de la tenue d'élections libres, régulières et transparentes

2. Durant la période considérée, le Bureau a aidé les parties prenantes nationales à organiser des élections présidentielle et législatives qui se sont tenues le 13 avril. Je rends compte en détail du processus électoral dans mon rapport du 12 mai 2014 (S/2014/332). Du 14 au 19 décembre 2013, le Bureau a organisé à l'intention de 30 membres d'organisations de la société civile dans la région de Quinara, dans le centre du pays, un atelier de formation consacré à la promotion de la liberté d'expression, du droit à l'information, de la liberté de réunion, d'association et au suivi du respect de ces droits en période électorale. Le Bureau et la Commission électorale nationale ont ensemble élaboré un guide pratique sur les droits de l'homme et les élections, qui, publié le 21 mars, a été largement diffusé.

14-32227 (F) 130514 130514





3. Le Bureau a aidé les Ministères de l'intérieur et de la défense du Gouvernement de transition à élaborer le plan national de sécurité en période électorale de 2014, qui confie pour mission à ces deux ministères le commandement conjoint d'une force composée d'effectifs issus de la Garde nationale (2 004), de la police (2 059), de la protection civile (161), du Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (2), de la police judiciaire (2) et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale (1), et la supervision de son déploiement. En outre, il est constitué une force de réserve de 700 militaires réquisitionnés censée parer à toute éventualité.

4. Du 3 au 14 février, le Bureau a mis en œuvre la première phase d'un programme de formation des formateurs aux questions de sécurité en période électorale, à laquelle ont participé 62 agents de la police et de la Garde nationale. La formation était axée sur la Constitution et le droit électoral bissau-guinéens, les normes internationales des droits de l'homme, l'admission des femmes dans les rangs des forces de l'ordre, le rôle des policiers et des agents de la protection civile en période électorale, ainsi que sur les procédures de maîtrise des manifestations et émeutes. Y ont également participé six formateurs de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau. Du 17 mars au 4 avril, le Bureau a achevé les deuxième et troisième phases de la formation, à l'intention de 1 283 policiers dans l'ensemble des régions du pays, grâce à l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix au titre du mécanisme de financement des interventions rapides. La formation était consacrée aux principes de sécurité en période électorale et de maîtrise des foules, dans le respect des normes des droits de l'homme et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

5. Le 24 mars, le Bureau a dépêché sur l'île de Bubaque dans l'archipel des Bijagos, au large des côtes bissau-guinéennes, trois policiers des Nations Unies chargés d'aider les autorités nationales à renforcer la présence des institutions de sécurité en période électorale. Ces policiers devaient superviser et former les agents nationaux, suivre les activités des institutions nationales de sécurité et de maintien de l'ordre dans l'archipel et dialoguer avec les habitants, selon que nécessaire. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déployé dans chacune des neuf régions du pays, deux Volontaires des Nations Unies ayant pour mission d'appuyer les commissions électorales régionales.

B. Aider à renforcer les institutions démocratiques et à donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement dans le respect de la Constitution

6. Le système des Nations Unies a continué d'accompagner les réformes de l'administration publique durant la période considérée. Le PNUD a lancé la deuxième phase de la réforme en privilégiant deux objectifs prioritaires : i) créer un groupe pilote au sein du Ministère de la fonction publique et des réformes et remettre en état les locaux (13 décembre 2013-14 janvier 2014); et ii) promouvoir les réformes et sensibiliser les principaux acteurs de la réforme aux politiques, stratégies et outils appropriés. À ce titre, le PNUD s'est efforcé avant tout de dégager un consensus autour des réformes de l'administration publique et de

susciter une large participation à leur mise en œuvre. En novembre et décembre 2013, 55 fonctionnaires, dont 6 femmes, ont été formés à la gestion des services publics. En outre, les textes de loi clefs venant réglementer le fonctionnement et la gestion de l'administration publique ont été diffusés auprès de 225 bureaux administratifs dans les régions et secteurs.

7. Les organismes des Nations Unies ont aidé le Ministère de l'économie et de l'intégration régionale à institutionnaliser les concepts et outils de gestion axée sur les résultats, l'objectif étant de constituer un vivier de cadres compétents et de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de l'État. Une cinquantaine de cadres supérieurs issus de 15 départements de l'administration publique ont reçu une formation dans ce domaine du 25 au 29 novembre 2013.

C. Aider à mettre en place des systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire

8. Entre le 1er décembre 2013 et le 28 février 2014, 378 personnes au total, dont 21 % de femmes, ont bénéficié à titre gratuit de services d'assistance juridique fournis par les centres d'accès à la justice, soutenus par le PNUD, dans le Secteur autonome de Bissau, la région de Cacheu, dans l'ouest, et dans les régions d'Oio et de Bafatá, dans le centre-nord du pays. Les spécialistes de l'assistance juridique et les agents du Ministère de la justice affectés à ces centres d'accès à la justice ont réussi à régler plus de 65 % des dossiers, en recourant le plus souvent à des modes alternatifs de règlement des différends. Les conseillers pour les questions de police affectés dans les bureaux régionaux du BINUGBIS dans ces régions ont fourni une assistance technique aux centres d'accès à la justice.

9. Du 24 au 28 mars, le Bureau a prêté concours à une mission d'évaluation sur le terrain de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, venue en Guinée-Bissau évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce dispositif. La mission a notamment évalué les activités des organismes des Nations Unies dans les domaines de l'intégration de la planification, de la stratégie politique, de la planification de la gestion des ressources humaines et des modes de financement des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Le rapport établi par la mission devrait permettre aux organismes des Nations Unies d'améliorer leurs activités de programmation et d'exécution conjointes dans ces domaines.

D. Accompagner la réforme du secteur de la sécurité et la consolidation de l'état de droit

10. Du 11 au 18 décembre 2013, le Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, agissant avec le concours du Bureau, a proposé une série de six ateliers à 16 spécialistes de cette question venus d'institutions politiques, d'organisations de la société civile, de l'Union africaine, de la CEDEAO et du système des Nations Unies. Ces experts ont revu et actualisé le document portant la Stratégie de réforme du secteur de la sécurité, le Plan d'action national en la matière, la législation relative au Fonds de pension spécial des membres des institutions de défense et de sécurité, ainsi que le mandat des commissions qui

viendront suivre les progrès accomplis dans ce domaine. Les ateliers déboucheront sur une conférence nationale sur la modernisation et la restructuration du secteur de la sécurité, qui doit se tenir en juin 2014, avec le soutien technique et financier du Bureau.

11. L'Institut de défense nationale, soutenu par le Bureau, a organisé, entre le 18 et le 27 février, quatre conférences à Bissau et dans les villes de Quebo, Gabú et Mansoa, respectivement situées dans le sud, l'est et le centre-nord du pays. Ces conférences, auxquelles ont participé plus de 320 militaires, policiers, responsables locaux et gouvernementaux et représentants des médias, ont été pour les participants l'occasion de débattre du rôle des forces armées en régime démocratique et dans le développement socioéconomique.

12. Le 10 mars, l'Ambassadeur du Maroc en Guinée-Bissau a fait don, au nom du Maroc, de 2 000 uniformes militaires au Gouvernement de transition. Ce don, qui fait suite à une demande de la direction des forces armées, a été rendu possible par les bons offices de mon Représentant spécial, José Ramos-Horta.

E. Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée

13. Le spécialiste de la criminalité transnationale organisée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué d'apporter son concours aux partenaires nationaux aux fins de la mise en œuvre au niveau national de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et du renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue. Sur le plan stratégique, l'ONUDC a entrepris une évaluation comparative des résultats obtenus par la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale entre 2012 et 2013, le but étant d'identifier les domaines requérant une intervention ciblée de sa part et de celle du Bureau. L'action conjointe de l'ONUDC et du Bureau a permis de pourvoir au bon fonctionnement du bureau de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et de donner à l'ensemble des régions du pays les moyens de cette mission. La mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau continue cependant de pâtir du défaut de soutien de la part des donateurs.

14. Trente policiers de la Garde nationale et de la police ont participé, du 25 au 28 novembre 2013, à Buba, dans la région de Quinara (centre du pays), dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, à un cours de formation consacré aux techniques d'enquête judiciaire, à la gestion des lieux de crime, à la surveillance technique, à la planification opérationnelle et aux techniques de collecte et d'analyse des données criminelles. Le 19 décembre 2013, 49 policiers de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, de la police judiciaire et d'INTERPOL ont suivi une formation sur ces mêmes questions, ainsi que sur les techniques liées à l'évaluation des risques dans le domaine de la criminalité organisée. Du 24 février au 21 mars 2014, 4 agents de la Cellule et 24 policiers de la police judiciaire ont participé à un stage de formation intensif complet consacré aux thèmes suivants : gestion et communication de l'information, normes internationales des droits de l'homme à l'intention des services de maintien de l'ordre, compétences tactiques spécialisées, surveillance mobile et enquête criminelle sur la traite d'êtres humains. Tous ces cours de formation ont été dispensés avec l'appui technique et financier de l'ONUDC et du Bureau.

15. Entre le 3 décembre 2013 et le 21 mars 2014, la police judiciaire et la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale ont mené cinq opérations conjointes qui ont permis de saisir au total 6,5 kilogrammes de cocaïne et d'arrêter six Bissau-Guinéens, deux Sénégalais et un Nigérian. Cependant, certains éléments issus d'autres institutions du maintien de l'ordre ont continué d'entraver le cours de la justice, contrariant la police judiciaire et la Cellule dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Le 26 janvier, trois enquêteurs de la police judiciaire ont arrêté à l'aéroport international de Bissau un homme soupçonné de trafic de drogue. Arrivé du Brésil à bord d'un vol commercial, le suspect était en train d'être conduit dans les locaux de la police judiciaire pour être interrogé lorsqu'une quinzaine d'agents de la Police d'intervention rapide feront irruption pour s'emparer de lui. On est à ce jour sans nouvelle du suspect.

F. Œuvrer à la promotion, à la défense et à la surveillance des droits de l'homme, et à rendre compte sur ce sujet

16. Du 28 novembre au 15 décembre 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le BINUGBIS, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des organisations non gouvernementales nationales ont organisé, en coopération avec le Gouvernement de transition, une série d'activités intéressant les droits de l'homme à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et du vingtième anniversaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Ces manifestations se sont déroulées dans les villes de Bissau, Bafatá, Mansoa et São Domingos. Durant les débats publics qui les ont accompagnées, les participants ont insisté sur la nécessité de s'attaquer à l'impunité, au népotisme, à l'ingérence politique et militaire dans la justice, à la discrimination sexiste, à la violence domestique et à l'exploitation des enfants talibés.

17. Des membres du réseau national de défenseurs des droits de l'homme créé en septembre 2013 ont organisé les 19 et 20 décembre 2013 une conférence de suivi, à laquelle 43 d'entre eux, originaires de toutes les régions du pays, ont assisté. Organisée avec l'appui du Bureau, la conférence a été pour les participants l'occasion d'installer l'assemblée générale constituante et d'approuver les statuts internes du réseau. Le réseau de défenseurs des droits de l'homme a été officiellement lancé le 24 avril, date à laquelle son conseil d'administration a prêté serment.

18. Dans le cadre de son projet sur l'état de droit et la justice, le PNUD, en collaboration avec le Bureau et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, a facilité, les 22 et 23 janvier, la tenue d'un atelier consacré à l'approche fondée sur les droits de l'homme et à la gestion axée sur les résultats à l'intention du personnel des Nations Unies, des représentants de l'État, des magistrats et des défenseurs des droits de l'homme. La formation, qui visait à renforcer les capacités nationales aux fins de l'institutionnalisation des droits de l'homme dans les politiques et les programmes, a été dispersée par l'École des cadres du système des Nations Unies, en collaboration avec le PNUD, le Bureau

et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

19. Le 29 janvier, Manuel Serifo Nhamadjo, Président de transition, a promulgué la loi sur la lutte contre la violence domestique, que l'Assemblée nationale a adoptée le 18 juillet 2013. La promulgation de cette loi était au nombre des principales recommandations résultant de l'examen périodique universel et des travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

20. Magdalena Sepúlveda Carmona, Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, a séjourné en Guinée-Bissau du 23 février au 2 mars. C'était la première fois que le pays recevait la visite d'un spécialiste indépendant des droits de l'homme. La Rapporteuse spéciale s'est entretenue avec les autorités de transition, des organisations de la société civile, des partenaires internationaux et des représentants de l'ONU. Elle s'est rendue dans les régions de Biombo, Oio et Bolama-Bijagos, dans l'ouest, le centre-nord et l'ouest du pays, respectivement. Au cours de sa visite, elle a fait grand cas de la situation des femmes et des enfants vivant dans la pauvreté et recommandé d'ouvrir aux femmes toutes les sphères de la vie politique. Elle a prié le futur gouvernement élu de faire de l'égalité des femmes dans tous les domaines une priorité et d'asseoir le cadre juridique de la participation élargie des femmes dans les organes de décision. Elle a aussi appelé l'attention sur la nécessité de réviser la législation en matière successorale et d'occupation et de propriété foncières, et d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé. Elle rendra compte de sa mission au Conseil des droits de l'homme à sa vingt-sixième session, en juin 2014.

21. Le 6 février, le Ministère de la femme, de la famille et de la solidarité sociale et le Comité national pour l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes touchant les femmes et les enfants ont célébré la Journée internationale de la tolérance zéro des mutilations génitales féminines dans la région orientale de Gabú, avec le soutien du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies. Une manifestation de sensibilisation aux effets physiologiques néfastes des mutilations génitales a été organisée à cette occasion. Le 25 février, le Comité national pour l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes touchant les femmes et les enfants a organisé, à l'intention des autorités de maintien de l'ordre, un atelier de formation à la prévention des pratiques néfastes contre les femmes, en collaboration avec le Ministère de la justice et avec l'appui du Bureau.

22. Par ailleurs, 58 chefs coutumiers et religieux ont publiquement pris position contre les mutilations génitales féminines, à cinq occasions distinctes entre février et mars. En outre, 180 femmes prescripteurs d'opinion, dont d'anciennes praticiennes de mutilations génitales féminines, ont renoncé publiquement, le 21 novembre 2013 et les 30 janvier et 6 février 2014, à ces pratiques néfastes. Elles ont également mis en place des réseaux régionaux pour accélérer l'entreprise d'élimination des mutilations génitales féminines dans leurs régions respectives.

23. On a également continué d'œuvrer à renforcer les dispositifs nationaux de protection de l'enfance et les mécanismes d'aide à l'enfance victime de violences, de sévices et d'exploitation au cours de la période considérée.

24. En vue de promouvoir la généralisation de l'état civil, en particulier de l'enfance défavorisée, l'UNICEF a encouragé la conclusion de partenariats stratégiques entre le Ministère de la justice et des organisations de la société civile,

qui ont suscité des accords instituant un système d'état civil itinérant en milieu rural. Ainsi, plus de 18 000 personnes ont été sensibilisées et informées de leur droit à l'état civil, des extraits d'acte de naissance ayant été délivrés au nom de quelque 8 000 enfants. Dans le cadre de cette initiative, les Ministères de la justice et de la santé ont signé le 22 janvier un protocole d'initiatives conjointes tendant à la généralisation de l'état civil à la faveur de l'enregistrement des naissances dans les centres de soins.

G. Institutionnaliser le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

25. Le Bureau et le Conseil national islamique ont organisé les 9 et 10 décembre 2013 un atelier de validation pour voir entériner les conclusions de la première phase d'une étude menée sur le rôle des femmes et des hommes au sein de la direction du Conseil, et sur le rôle des femmes en matière de médiation et de règlement de conflits. En janvier, la seconde phase de l'étude a été menée dans les régions de Bafatá, Gabú et Quínara, respectivement dans le centre-nord, l'est et le centre du pays. L'étude, qui devrait être validée et achevée en juin, avait pour objet de déterminer des points de départ possibles pour appuyer un programme sur l'égalité des sexes et la médiation à l'intention des femmes du Conseil national islamique.

26. Avec le concours du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, l'Institut des femmes et des enfants a arrêté un plan national de lutte contre la violence sexiste pour la période allant de 2014 à 2017, à l'issue d'un dialogue avec les organisations de femmes, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Officiellement adopté par le Gouvernement de transition le 23 décembre 2013, le plan s'articule en trois volets : a) prévention; b) promotion d'un système intégré de soutien aux victimes; c) renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

27. Le 22 janvier, l'Association des femmes dans l'activité économique et la Commission nationale des travailleuses de l'Union nationale des travailleurs de Guinée-Bissau ont, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNICEF et ONU-Femmes, lancé un projet à effet rapide, le but étant de créer un environnement propice à la participation des femmes à la vie économique. Le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté une contribution financière à ce projet.

28. Le 23 janvier, le Bureau a organisé un atelier de formation consacré à l'institutionnalisation de la parité et de l'égalité des sexes à l'intention de 21 officiers supérieurs de la police, dont 9 femmes, de la Garde nationale, de la police chargée du maintien de l'ordre et du corps des sapeurs-pompiers.

29. Le 29 janvier, le bureau régional du BINUGBIS de Bafatá a organisé une conférence sur les femmes, et la paix et la sécurité, à laquelle ont participé 53 policiers et militaires de sexe féminin, le but étant de débattre des mesures à prendre pour réaliser l'égalité des sexes et doter les femmes des compétences propres à leur

donner accès aux postes qui, à l'heure actuelle, sont le domaine réservé des hommes.

30. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, le Bureau et ONU-Femmes ont organisé, en partenariat avec le Ministère de l'économie et de l'intégration régionale, un séminaire sur le statut politique des femmes en Guinée-Bissau. À cette même occasion, le Comité interministériel des femmes pour la défense et la sécurité et le réseau paix et sécurité des femmes de la CEDEAO ont, de leur côté, organisé deux séminaires, les 19 et 20 mars, respectivement. Axé sur le rôle des femmes dans les institutions de défense et de sécurité en période électorale et postélectorale, le premier séminaire a rassemblé une soixantaine de participants, dont 43 femmes des institutions de maintien de l'ordre et des forces armées. Consacré au thème « Les quatre piliers de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité », le deuxième séminaire a réuni 70 participants, dont 50 femmes.

31. Le 18 mars, grâce au concours du Bureau, le Gouvernement de transition et le Collectif politique des femmes ont publié officiellement une étude sur la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions en Guinée-Bissau (de la sensibilisation à la perception et à la pratique politique), couvrant la période allant de 1964 à 2013. Il ressort de cette étude que la participation des femmes à la vie politique n'a cessé de reculer depuis l'indépendance et que le pourcentage de femmes siégeant au Parlement a baissé, passant de 20 % au cours de la période allant de 1998 à 2004, à 10 % en 2013. L'étude est l'aboutissement d'un programme de recherche participative national lancé en novembre 2011.

H. Œuvrer avec la Commission de consolidation de la paix à aider la Guinée-Bissau à atteindre ses objectifs prioritaires de consolidation de la paix

32. La période considérée a été pour la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix l'occasion d'une intense activité au service de la Guinée-Bissau. L'Ambassadeur António de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil auprès de l'ONU et Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission, s'est rendu dans ce pays du 20 au 24 janvier, accompagné de Judy Cheng-Hopkins, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en vue d'identifier les nouveaux obstacles à la consolidation de la paix et les activités prioritaires au vue de l'état d'avancement de l'entreprise de rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. Cette mission s'inscrivait également dans le cadre d'une initiative visant à épauler l'ONU en ce qu'elle fait pour aider à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, conformément aux résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité. L'Ambassadeur Patriota a rendu compte de sa visite aux membres de la formation le 10 mars à New York.

33. Le 4 février, au vu d'informations issues des examens trimestriels de la situation financière du Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et de la suspension des engagements du Fonds à la suite du coup d'État d'avril 2012, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a demandé à tous les organismes des Nations Unies allocataires de restituer le solde inutilisé du montant de 16,8 millions de dollars précédemment alloué au titre du plan de priorités du Fonds pour 2012-2013. Le solde inutilisé comprend un montant de 1,2 million de dollars destiné au

Fonds de pension spécial pour les membres des institutions de défense et de sécurité, qui avait été transféré au Gouvernement avant le coup d'État. Une nouvelle stratégie de consolidation de la paix devrait voir le jour au lendemain des élections.

I. Mobiliser, rationaliser et coordonner l'assistance internationale, y compris aux fins de la mise en œuvre des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit

34. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a continué d'entreprendre de mobiliser des ressources et de coordonner l'assistance internationale. Comme je l'indique également dans mon rapport sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays (S/2014/332), il n'a cessé de se concerter avec tous les partenaires internationaux pour assurer le versement des fonds nécessaires aux opérations électorales. Le Bureau a également facilité la visite d'une délégation de haut niveau du Groupe G7+ des États fragiles, du 9 au 15 mars 2014.

III. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

35. Au cours de la période considérée, le Bureau et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont parachevé le rapport sur la mise en œuvre de leur programme de travail annuel pour 2013 et arrêté un nouveau programme de travail commun pour 2014 au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, pour 2013 et 2014. Un nouveau plan-cadre couvrant la période allant de 2016 à 2020 devrait voir le jour d'ici à la fin de 2014.

B. Information

36. Durant la période considérée, les médias ont consacré l'essentiel de leurs activités à la couverture des opérations électorales. Les stations de radio et de télévision publiques sont allées en grève à plusieurs reprises, y compris pendant un mois avant le début des élections, exigeant le paiement d'arriérés de salaire et de meilleures conditions de travail. La radio et la télévision publiques ont souffert de ces grèves. Il y sera mis fin le 24 mars grâce au concours de l'ONU, ce qui permettra à la radio et à la télévision nationales de couvrir la campagne électorale. Malgré le manque chronique de matériel et de fournitures de base et la précarité des conditions de travail, les médias publics et privés ont assuré une couverture relativement objective de la campagne électorale.

C. Sûreté et sécurité du personnel

37. Durant la période considérée, le personnel des Nations Unies en Guinée-Bissau n'a fait l'objet d'aucune menace directe. Deux cambriolages ont été

perpétrés en mars 2014 : un chez un fonctionnaire recruté sur le plan international, l'autre chez un agent recruté sur le plan national. Toutes les mesures de sécurité applicables au personnel des Nations Unies ont continué d'être rigoureusement appliquées.

IV. Observations

38. Les élections présidentielle et législatives achevées et le nouveau gouvernement investi, les Bissau-guinéens peuvent à présent tourner la page d'un chapitre sombre de l'histoire de leur pays et ouvrir une ère de stabilité politique et de croissance économique. Les attentes auxquelles le nouveau gouvernement démocratiquement élu doit répondre sont particulièrement élevées. Il devra immédiatement s'employer à améliorer le sort de la population, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires et la fourniture de services de base, et devra également relever les défis complexes auxquels le pays doit faire face dans le domaine politique et socioéconomique et en matière de développement et de droits de l'homme. Il est essentiel que le Gouvernement soit soutenu dans ses efforts par les partenaires nationaux et internationaux dans un esprit de rassemblement et de consensus, de manière à faire prévaloir les intérêts supérieurs du pays que sont la stabilité et le développement socioéconomique sur les ambitions personnelles des uns et des autres.

39. Comme je l'ai fait remarquer par le passé, la faiblesse des institutions étatiques est l'un des plus grands problèmes que la Guinée-Bissau doit affronter car elle l'empêche de mettre ses ressources naturelles au service de la croissance économique et du développement pour le bien-être de sa population. L'édification des institutions étatiques devrait donc être l'un des premiers pas sur la voie de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Les autorités élues devront accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de réformes clefs, notamment dans les secteurs de l'administration publique, des finances publiques, de la justice et des services sociaux. Mener à bien ces réformes permettra de renforcer les institutions de l'État, de les rendre plus efficaces et de les mettre davantage au service des citoyens. Je me félicite à cet égard que tous les partis politiques aient publiquement réaffirmé leur engagement en faveur de la reconstruction de l'État. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les processus de réforme engagés dans le pays.

40. Je trouve encourageantes les discussions en cours sur l'élaboration du programme de renforcement de l'efficacité de la gouvernance que j'ai décrit dans mon autre rapport sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel (S/2014/332). Ce programme facilitera la gestion des ressources publiques et de l'aide financière internationale, tout en promouvant la transparence et la responsabilisation. L'organisation, en étroite consultation avec les partenaires régionaux, sous-régionaux et de développement, d'une conférence d'annonce de contributions immédiatement après l'investiture du nouveau gouvernement permettra de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme. J'invite les partenaires internationaux du pays à travailler avec les acteurs nationaux pour que la conférence soit un succès et contribue à la reconstruction de l'État.

41. Je recommande que le mandat du BINUGBIS, qui arrivera à expiration le 31 mai 2014, soit prorogé d'une année, jusqu'au 31 mai 2015, afin que le Bureau

puisse aider le nouveau gouvernement à prendre ses fonctions et à entreprendre la tâche complexe de la reconstruction des institutions étatiques. Je recommande également qu'un examen approfondi du mandat soit conduit début 2015, avant qu'il ne parvienne à expiration, pour veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le nouveau gouvernement et les programmes des autres partenaires internationaux.

42. De son côté, le BINUGBIS doit continuer à soutenir les efforts déployés par les autorités du pays pour maintenir l'ordre constitutionnel et résoudre les tensions politiques, notamment par la facilitation d'un dialogue national à plusieurs niveaux. Il doit également continuer à faire porter ses efforts sur la promotion de l'instauration de relations saines entre le pouvoir civil et l'armée et soutenir la mise à exécution, en étroit partenariat avec les partenaires régionaux et internationaux pertinents, de la réforme du secteur de la sécurité, qui permettra de moderniser et de professionnaliser les secteurs de la défense et de la sécurité.

43. Comme je l'indique dans mon autre rapport sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel (S/2014/332), les violations incessantes des droits de l'homme et la culture d'impunité qui règne dans le pays restent particulièrement problématiques. Il est donc crucial que le BINUGBIS continue à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à en surveiller le respect et à dénoncer les violations, et à soutenir les efforts de réforme du secteur de la justice. Le Bureau continuera également à travailler en étroit partenariat avec l'ONUDC pour mettre en œuvre des programmes conjoints de renforcement des capacités en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Il est capital à cet égard que la communauté internationale fournisse un appui financier et technique soutenu à ces efforts.

44. En conclusion, je souhaite exprimer mes remerciements au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, opérant sous la direction de mon Représentant spécial, José Ramos-Horta, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau pour la contribution qu'ils apportent aux efforts déployés en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et de promouvoir la consolidation de la paix dans le pays.